

Charte fournisseurs et prestataires événementiels

Dans le cadre de la mise en place de la norme ISO 20121, ZEN GESTION souhaite associer l'ensemble de ses prestataires à une organisation plus durable, inclusive et sécurisée des événements accueillis au Zénith de Saint-Étienne Métropole.

Cette démarche s'inscrit dans la politique de développement durable de ZEN GESTION, construite autour de trois enjeux prioritaires : le développement de l'économie locale, la limitation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la santé et la sécurité du public et des personnes au travail.

Cette charte s'adresse à l'ensemble des prestataires intervenant pour le compte du Zénith de Saint-Étienne. Elle constitue un cadre commun d'engagement et repose sur une relation de dialogue, de confiance et de coopération entre ZEN GESTION et ses prestataires.

1. Respect des règles du site

Chaque prestataire s'engage à respecter les consignes transmises par ZEN GESTION, les règles de sécurité du bâtiment, les horaires d'intervention, les zones autorisées et les procédures applicables sur site.

2. Santé et sécurité au travail

Chaque prestataire reste responsable de la sécurité de ses équipes. Il s'engage à prévenir les risques liés à son activité, à utiliser du matériel conforme, à porter les équipements de protection nécessaires et à signaler immédiatement toute situation dangereuse.

3. Mobilité durable et logistique responsable

Les prestataires sont encouragés à optimiser leurs déplacements, limiter les livraisons multiples, privilégier le covoiturage, les véhicules moins polluants et privilégier la mutualisation des moyens techniques, lorsque cela est possible.

4. Achats locaux et responsables

ZEN GESTION encourage les prestataires à privilégier, lorsque cela est possible, des fournisseurs locaux, des produits durables, réparables, réutilisables ou issus de filières responsables. Les achats doivent être pensés en cohérence avec une logique de qualité, de sobriété et de réduction des impacts. Les prestataires peuvent être amenés à communiquer sur leurs pratiques d'achat, l'origine de leurs produits, leurs engagements en développement durable ou leurs éventuelles certifications.

5. Limitation des consommations d'énergie

Chaque prestataire s'engage à limiter les consommations inutiles d'énergie : extinction des équipements non utilisés, usage raisonné de l'éclairage, limitation des appareils en veille, optimisation des installations techniques et signalement de toute anomalie.

Charte fournisseurs et prestataires événementiels

6. Inclusion et non discrimination

Les prestataires s'engagent à adopter un comportement respectueux envers l'ensemble des publics, salariés, artistes, équipes et partenaires. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement inadapté est proscrite, notamment en raison de l'origine, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'état de santé, de la religion, de l'apparence physique, de l'orientation sexuelle ou de la situation sociale. Une attention particulière doit être portée à l'accueil des personnes en situation de handicap et au respect de l'égalité de traitement.

7. Respect des droits humains et des conditions de travail

Chaque prestataire s'engage à respecter les droits fondamentaux des personnes intervenant pour son compte. Il s'engage notamment à respecter le droit du travail, à ne pas employer de personnel en situation irrégulière et à lutter contre toute forme de travail dissimulé.

8. Gestion responsable des déchets

Les prestataires doivent limiter les déchets générés par leur activité, éviter le gaspillage, respecter les consignes de tri du site, éviter les emballages inutiles et privilégier, lorsque cela est possible, les solutions réutilisables ou recyclables.

9. Engagement

La réussite de cette démarche repose sur la coopération entre ZEN GESTION et ses prestataires. Chaque intervenant est invité à proposer des améliorations, signaler les difficultés rencontrées et contribuer à une organisation événementielle plus responsable.

De son côté, ZEN GESTION s'engage à transmettre les informations nécessaires aux prestataires, à maintenir un dialogue constructif avec eux, à favoriser une relation de travail équilibrée et à respecter les délais de règlement prévus contractuellement.

Cette charte est diffusée à l'ensemble des prestataires intervenant pour le compte de ZEN GESTION au Zénith de Saint-Étienne Métropole. Elle constitue un cadre commun d'engagement, de responsabilité et d'amélioration continue.

Sylvie Liogier
Directrice de ZEN GESTION
Zénith de Saint-Étienne Métropole
À Saint-Étienne, le 03/06/ 2026

